

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

*N.REF : JJG/CB*

*DC N° 18.159*

## DECISION

*Concernant la fixation de tarifs  
de l'Ecole de Musique de ROYAN*

*=°=°=°=°=*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 23 juin 2016 (DC N°16/282) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendu exécutoire le 29 juin 2016,

## DECIDE

- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
<b>I – COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)</b>		
<b><u>Module 1</u></b> * Instrument + formation musicale + pratique collective - ROYAN - Autres Communes	50,00 € 90,00 €	51,00 € 92,00 €
<b><u>Module 2</u></b> * Formation musicale + pratique collective - ROYAN - Autres Communes	46,00 € 70,00 €	47,00 € 72,00 €
<b><u>Module 3</u></b> * Formation musicale - ROYAN - Autres Communes	45,00 € 66,00 €	46,00 € 68,00 €
<b><u>Module 4</u></b> * Eveil musical - ROYAN - Autres Communes	45,00 € 50,00 €	46,00 € 52,00 €
<b><u>Module 5</u></b> * Pratique collective - ROYAN - Autres Communes	20,00 € 22,00 €	21,00 € 24,00 €
<b>(2<sup>ème</sup> enfant et plus)</b> - ROYAN - Autres Communes	20,00 € 30,00 €	21,00 € 32,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux) * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 1h30 * Pratique collective : de 0h45 à 1h30		

<b>COTISATIONS – ADULTES (Montant trimestriel)</b>	<b>Pour mémoire Ancien tarif</b>	<b>Nouveau tarif</b>
<b>Module 1</b> - ROYAN - Autres Communes	70,00 € 125,00 €	71,00 € 127,00 €
<b>Module 2</b> - ROYAN - Autres Communes	60,00 € 99,00 €	61,00 € 101,00 €
<b>Module 3</b> - ROYAN - Autres Communes	55,00 € 96,00 €	56,00 € 98,00 €
<b>Module 5</b> - ROYAN - Autres Communes	25,00 € 30,00 €	26,00 € 32,00 €
<b>II – CONDITIONS D'INSCRIPTION</b>		
* Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles		
* Adultes : dans la limite des places disponibles		
* Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans		
* Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans		
<b>III – LOCATION INSTRUMENTS</b>		
30,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument		

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 – Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 19 mars 2018

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 mars 2018  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

